

N° 5453³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2004-2005

PROJET DE LOI

**modifiant la loi modifiée du 10 juin 1999
relative aux établissements classés**

* * *

AVIS DE LA CHAMBRE DE TRAVAIL

(29.4.2005)

Par lettre en date du 28 février 2005, le ministre de l'Environnement a saisi pour avis notre chambre du projet de loi modifiant la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés.

L'objectif du présent projet de loi est d'adapter la législation précitée sur des points déterminés tels qu'un meilleur accès à l'information et une participation renforcée du public dans le cadre de la procédure relative aux établissements classés. Sa rédaction s'inspire du double souci de garantir une transposition fidèle et complète de la réglementation communautaire et d'assurer que la législation de 1999 ne soit pas alourdie par la reprise de dispositions qui en répondent déjà à la lettre et à l'esprit.

Notre chambre a l'honneur de vous communiquer qu'elle marque son accord au projet de loi cité sous rubrique.

Luxembourg, le 29 avril 2005

Pour la Chambre de Travail,

Le Directeur,
Marcel DETAILLE

Le Président,
Henri BOSSI

